

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 220630-12)**

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux et le trente du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-trois juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN , Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFJET, Éric IRASTORZA, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

**ESPACE NATUREL SENSIBLE ERRETEGIA – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION
AVEC LE DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de renaturation du site naturel d'Erretegia, le Conseil Départemental a proposé à la commune de définir les conditions de gestion dudit site. Ladite convention, jointe en annexe, a pour objet de définir une répartition des tâches entre le Conseil Départemental et la commune.

En contre partie des missions prises en charge par la commune, le Conseil Départemental s'engage à verser une subvention annuelle à la commune sur présentation de justificatifs à hauteur de 20 % des dépenses engagées avec un maximum de 5 000€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et ses éventuels avenants.

Abstentions : M. Michel LAMARQUE et Mme Jeanne DUBOIS.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
et publication ou notification du

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI